

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-huit juin, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Meymac, régulièrement convoqué, s'est tenu au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Philippe BRUGÈRE, Maire.

Étaient Présents : Philippe BRUGERE, Anne-Marie AUBESSARD, Philippe AYFFRE, Joël BEZANGER, Marie-José GUIGNABEL, Violette JANET-WIOLAND, Christian LEFRANCOIS, Lionel ROUSSET, Jean-Pierre SAUGERAS, Alain VERMOREL, Thierry BAILLARD, Corinne BRINDEL, Sandra CHARRIERE

Absents excusés : Etienne COUIGNOUX, Mélanie FLAMENT, Catherine NIRELLI

Procurations : Marie-Hélène CHAUQUET à Alain VERMOREL, Monique BEAUVY-VIEILLEMARINTE à Anne-Marie AUBESSARD, Charlotte BOURG à Mélanie FLAMENT

Date de la convocation : 21 juin 2023

Secrétaire de séance : Marie-José GUIGNABEL

DELIBERATION N° 2023-03-13 - SEJOURS ETE

Approbation de projets et de la grille tarifaire liée

Alain VERMOREL, Adjoint au Maire, indique que trois séjours sont programmés :

- Séjour des petits (MS/GS/CP) du mardi 10 au jeudi 13 juillet (2 nuitées au camping de Neuvic) ;
- Séjour des moyens (CE1/CE2) du mardi 10 au jeudi 12 août (2 nuitées au camping d'Argentat) ;
- Séjour passerelle (CM1/CM2) du Centre de Loisirs plus 10/13 ans de l'Espace Jeunes, du 24 au 28 juillet (4 nuitées au camping de La Valette – Marcillac) ;
- Séjour (Camps séjours ALSH de 6 à 18 ans) autour d'Uzerche.

La tarification des séjours proposée serait la suivante : Petits : 15€ par jour, Grands : 18€ par jour, et Ados (14+) pour 20€ par jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **A L'UNANIMITE**,

APPROUVE la mise en place des Séjours à Neuvic, Argentat, Marcillac, et autour d'Uzerche, et la grille tarifaire liée

DONNE TOUS POUVOIRS à M le Maire pour souscrire les documents utiles à l'avancement de ce dossier.

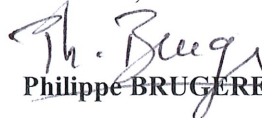
La Secrétaire de séance,

Marie-José GUIGNABEL



Pour extrait conforme,
Le 28 juin 2023

Le Maire,


Philippe BRUGÈRE



Accusé de réception en préfecture
019-211913603-20230703-2023-03-13-DE
Date de télétransmission : 03/07/2023
Date de réception préfecture : 03/07/2023